



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 194 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'au Québec 10 % de la population est sourde ou malentendante;

CONSIDÉRANT QUE l'interprète est un pivot crucial de la communication entre sourds et entendants;

CONSIDÉRANT QUE ni formation, ni bilinguisme ne sont exigés pour pratiquer le métier d'interprète et que les sourds écotent de ce manque de professionnalisme;

CONSIDÉRANT QUE 80 % des sourds ne décrochent pas de plein emploi (préjugés, discrimination, manque d'accès à l'information et piètre qualité des services d'interprétation);

CONSIDÉRANT QUE la non-reconnaissance de la langue des signes du Québec (LSQ) participe à cet état de fait;

CONSIDÉRANT QUE les services relais vidéo en développement nécessiteront davantage d'interprètes;

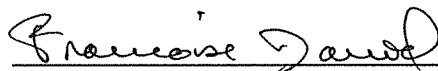
CONSIDÉRANT QU'une réforme de la formation et des services d'interprétation est nécessaire;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec, dès 2014:

1. Un accès garanti à des services d'interprétation gratuits, de qualité et adaptés à la diversité des besoins spécifiques aux milieux familiaux, scolaires, professionnels, médicaux, juridiques, communautaires, associatifs, politiques et culturels;
2. Que l'interprétation devienne, comme pour les traducteurs professionnels, un métier à titre réservé dont les agrégations en interprétation orale et gestuelle (mutuellement indépendantes) seraient conditionnelles à l'obtention d'un baccalauréat universitaire enseignant l'interprétation orale et gestuelle (interprètes en activité: évaluation et mise à niveau);
3. Que soient établis un code d'éthique et un service de gestion des plaintes et de contrôle des compétences des interprètes, par les pairs et les usagers;
4. Que la LSQ soit reconnue comme langue officielle et ses bases enseignées dans le cheminement scolaire au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Françoise David, députée de Guoin

07-02-2014

Date de signature de l'extrait